



**METROPOLE
LEMANIQUE**



Communiqué des Conseils d'Etat

Vaud et Genève créent la « Métropole lémanique »

Les gouvernements genevois et vaudois ont signé ce jour un accord portant sur le développement et la promotion de la Métropole lémanique. Dans le prolongement de l'accord de 2009 sur les infrastructures d'importance suprarégionale, les deux cantons resserrent ainsi leur collaboration dans le but de développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale.

Vaud et Genève forment une communauté d'intérêts qui découle notamment des fortes interactions économiques et des intenses flux de pendulaires. Deuxième pôle économique du pays, la région lémanique connaît depuis dix ans une progression des emplois (+ 16,2%), des exportations (+ 88%) et de la population (+ 14%) nettement supérieure à la moyenne nationale. Cette dynamique positive s'accompagne cependant de défis majeurs pour les deux cantons.

Soucieux de dégager des solutions en prise avec les réalités sociales et garantissant une qualité de vie élevée, les deux gouvernements ont développé ces dernières années de nombreuses collaborations. Ils ont par exemple signé le 5 décembre 2007 la Charte d'engagement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et, le 2 avril 2009, un protocole d'accord sur le développement des infrastructures d'importance suprarégionale. Poursuivant dans cette voie, Vaud et Genève conviennent de fédérer leur collaboration sous le nom de «Métropole lémanique». L'accord signé ce jour au Château de Prangins engage les deux cantons à associer leurs efforts pour renforcer le poids et le rayonnement de la région à l'échelle nationale et développer des politiques au plan métropolitain.

Les objectifs portent sur quatre axes prioritaires : la mobilité (transports ferroviaires, autoroutiers et trafic d'agglomération), la formation et la recherche (hautes écoles, hôpitaux universitaires, recherche et développement), l'accueil des fédérations sportives et organisations internationales ainsi que la promotion du pôle d'excellence dans le domaine de la santé.

Les deux gouvernements adoptent différentes mesures immédiates, dont la création de la «Statistique de la Métropole lémanique» et la mise en place d'une plate-forme commune entre les gouvernements et les partenaires publics et privés concernés - dont le Comité Rail-Route Vaud-Genève - avec pour objectif de défendre le développement des infrastructures routières et ferroviaires d'importance nationale.

Enfin, l'accord prévoit que les deux cantons évalueront d'ici fin 2012 différents modèles d'organisation devant permettre d'associer aux travaux de la Métropole lémanique des partenaires tiers comme les villes et les communes de la région, les cantons voire les collectivités territoriales françaises limitrophes, ainsi que d'autres organisations et associations économiques, les milieux de la recherche et de la société civile.

Château de Prangins, le 9 novembre 2011

Informations complémentaires: Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat vaudois, 021 316 20 01
Mark Muller, président du Conseil d'Etat genevois, en contactant Nicolas Merckling (078 684 01 54)
Dossier complet sur www.metropolelemanique.ch ou www.ge.ch ou www.vd.ch